

1635_003.jpg

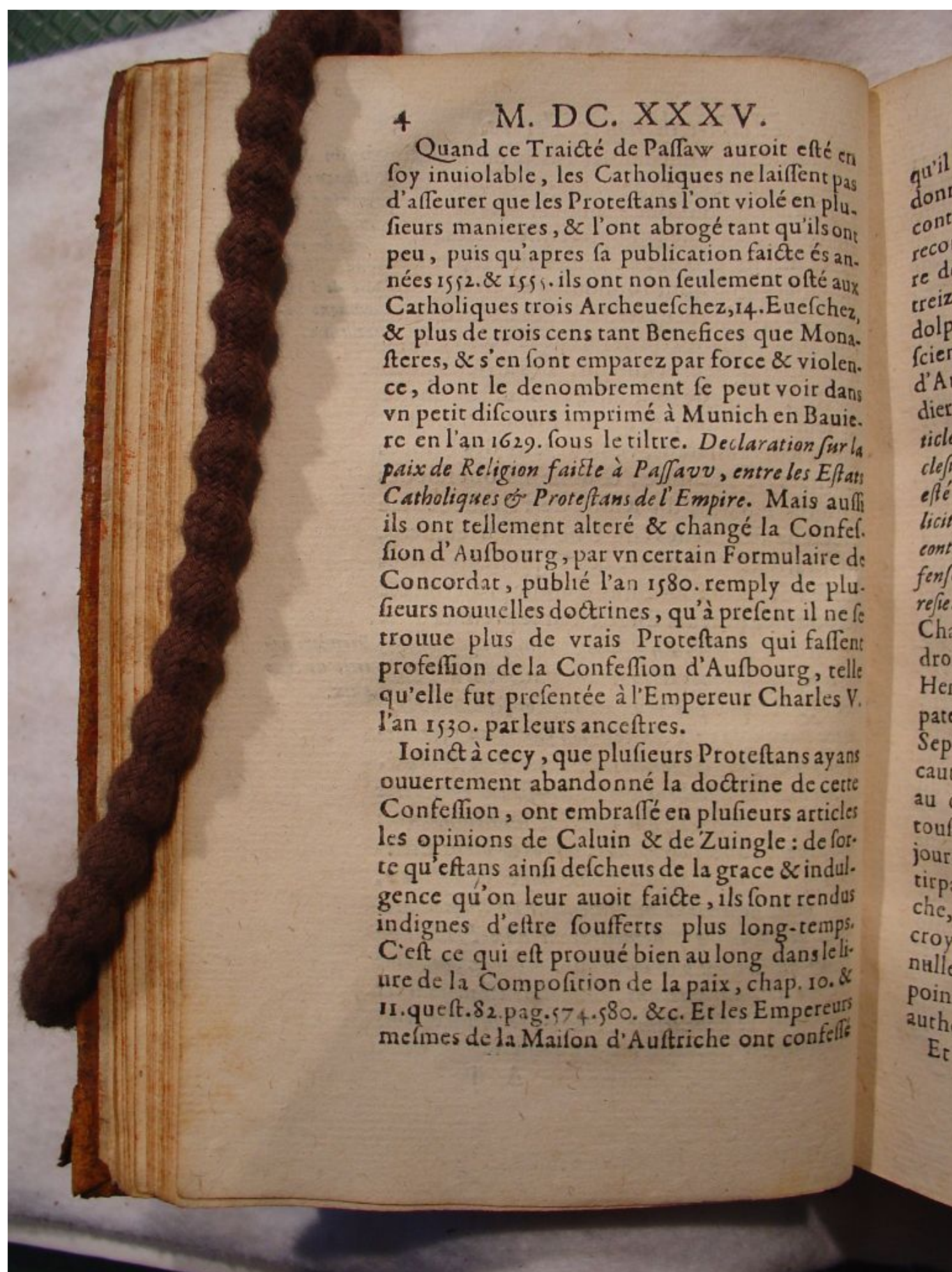
Histoire de nostre Temps.

3

Suedois & les Hollandois, s'ils peuuent, afin ^{Dessein de} qu'ayant esbranlé ces puissantes colonnes de la ^{l'Espagnol,} Chrestienté, qui ont tousiours arresté leurs ^{& de la Mai-} violences, & ruiné leurs pretensions, les Prin- ^{son d'Austri-} ces & Estats Protestans priuez des secours & ^{che, de se} assistances qu'ils ont tousiours tiré en leur op- ^{rendre l'Em-} pression, de France, de Suede & des Estats de ^{pire de l'Al-} Hollande, soient contraints de se voir vassaux ^{lemagne he-} & esclaves de leurs ennemis. Les articles de ce ^{reditaire.} traité de Prague font assez connoistre quelle est leur intention, & que les Princes d'Austrie & leurs adherans, veulent faire des Princes & Estats de l'Empire, comme ils ont fait des Comtes Palatins du Rhin, de l'Archeuesque Electeur de Treues, du Duc de Wirtemberg, du Marquis de Baden, & de plusieurs autres qui se voyent aujour d'huy comme proscripts & despoüillez de leurs Estats. Par le premier article, est dit, que les *Eueschez, Abbayes, & autres* ^{Premiere ar-} *biens Ecclesiastiques releuans mediatement de l'Em-* ^{ticle de cette} *pire, & occupez par ceux de la Confession d'Aus-* ^{paix.} *bourg, auant la paix de Religion faitte l'an 1552. demeureront dans les termes du Traicté de Passaw. Mais que les Archeueschez, Eueschez & autres biens Ecclesiastiques, qui releuent immediatement de l'Empire, avec leurs fonds, terres & biens Ecclesiastiques occupez depuis ladite paix de Religion, soit qu'ils dependent mediatement ou immediatement de l'Empire, demeureront aux Princes & Estats qui les ont par cy-deuant occupez, pendant l'espace de quarante ans, au mesme estat qu'il les possedoient le douziesme Nouembre mil six cents vingt-sept.*

A ij

1635_004.jpg



1635_005.jpg

Histoire de nostre Temps. 5

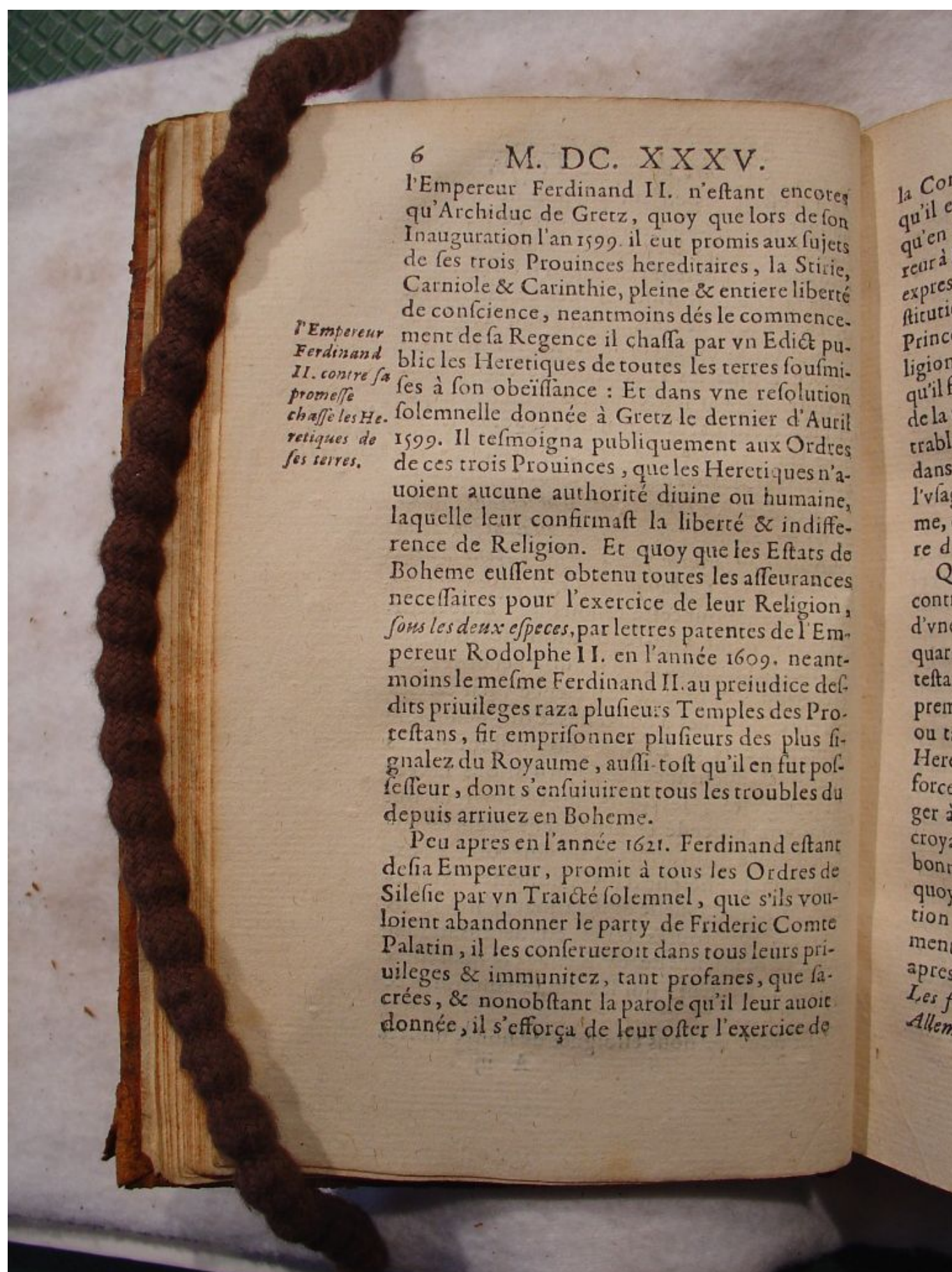
qu'il n'estoit pas en leur pouuoir de faire ordonner quelque chose en matiere de Religion contre les saincts Decrets & Canons : ainsi l'a reconnu l'Empereur Ferdinand I. en la closture de la Diette d'Ausbourg tenuë l'an 1559. le treiziesme iour de Iuin ; Ainsi l'Empereur Rodolphe II. ayant accordé la liberté de conscience à tous les Protestans de Hongrie & d'Austriche, par lettres patentes qu'il fit expedier le 6. d'Aoust 1606. où il dit : *Que pour les articles qui concernent la Religion & les affaires Ecclesiastiques, comme aussi tous les autres qui auoient esté accordez aux Heretiques, il ne les faut estimer licites & valables, sinon entant qu'ils ne sont point contraires au serment fait à son sacre, pour la defense de la foy Catholique & l'extirpation de l'heresie.* Ce fut pour cette raison que l'Empereur Charles V. fit vne reuocation de tous les droits & priuileges, qu'il auoit accordez aux Heretiques contre sa conscience, par lettres patentes données à Bruxelles le dix-neufiesme Septembre 1555. Et que nonobstant toutes cautions, asseurances & capitulations faictes au contraire, les gens de l'Empereur ont tousiours procedé & procedent encores aujourd'huy à main armée & de viue force à l'extirpation de l'heresie dans la Boheme, l'Austriche, Morauie, Silesie & Palatinat, parce qu'ils croient que toutes telles conuentions sont nulles, & illicites de foy-mesme, & qu'il n'y a point de serment, qui les puisse confirmer & autoriser.

*Paroles de
l'Empereur
Rodolphe II.*

Et pour ne nous esloigner de nostre subiet,

A iij

1635_006.jpg



1635_007.jpg

Histoire de nostre Temps. 7

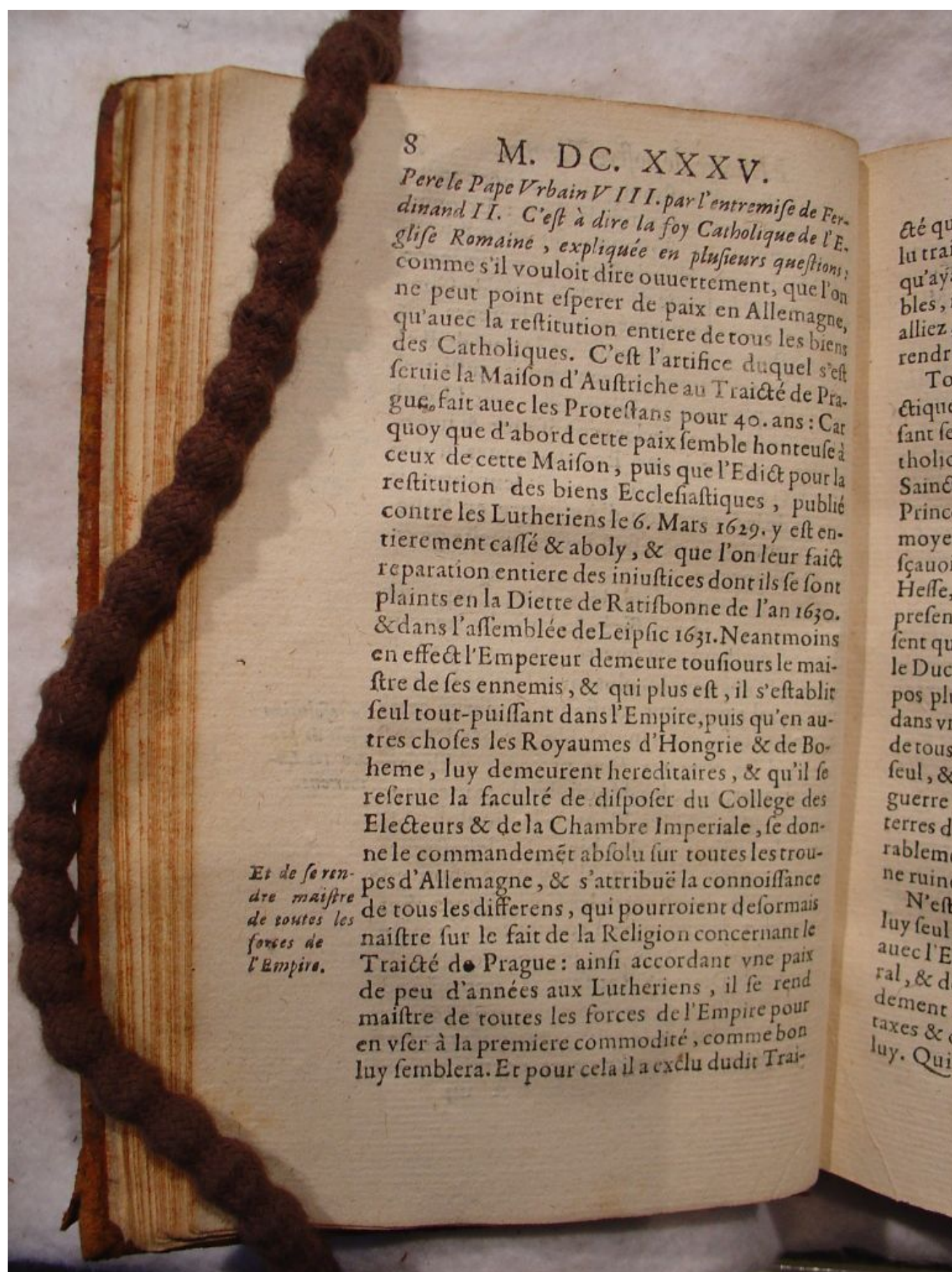
la Confession d'Ausbourg, incontinent apres qu'il eut deffait le Comte Palatin : Et quoy qu'en l'année 1619. lors qu'il fut esleu Empereur à Francfort, il se fust engagé par serment expres presté sous vne nouuelle forme de Constitution Imperiale enuers les Electeurs, & Princes Protestans, de conseruer la paix de Religion dans l'Empire : neantmoins aussi-tost qu'il fut le plus fort en Allemagne, par l'Edict de la restitution, il declara confisquez & impetrables tous les biens Ecclesiastiques situez dans les terres des Lutheriens, & leur interdit l'vsage de la Confession d'Ausbourg en Bohême, ce qui donna occasion à cette funeste guerre d'Allemagne.

Que si auourd'huy le mesme Empereur contraint par la necessité, & lassé des trauaux d'une si malheureuse guerre, a fait vne paix de quarante ans avec les plus forts d'entre les Protestans, il a pourtant tousiours conserué cette premiere resolution inuiolable, de perdre tost ou tard ses ennemis, sous pretexte qu'ils sont Heretiques, & de les dépoiiller de toutes leurs forces, en faisant semblant de les vouloir obliger à la restitution des biens Ecclesiastiques, croyant asseurement qu'il n'y peut auoir vne bonne paix, sinon entre les Catholiques. Surquoy il a donné assez à connoistre son intention, dans vn liure fait par son commandement en la Diete de Ratisbonne, imprimé peu apres à Ausbourg l'an 1630. qui portoit ce tiltre; *Les fondemens de la paix qui doit estre faiëte en Allemagne, du consentement de nostre Saint*

sa resolution estoit de perdre les Lutheriens.

A iiij

1635_008.jpg



8 M. DC. XXXV.

Per le Pape Urbain VIII. par l'entremise de Ferdinand II. C'est à dire la foy Catholique de l'Eglise Romaine, expliquée en plusieurs questions; comme s'il vouloit dire ouvertement, que l'on ne peut point esperer de paix en Allemagne, qu'avec la restitution entiere de tous les biens des Catholiques. C'est l'artifice duquel s'est servie la Maison d'Austriche au Traicté de Prague, fait avec les Protestans pour 40. ans: Car quoy que d'abord cette paix semble honteuse à ceux de cette Maison, puis que l'Edict pour la restitution des biens Ecclesiastiques, publié contre les Lutheriens le 6. Mars 1629. y est entierement cassé & aboly, & que l'on leur faict reparation entiere des iniustices dont ils se sont plaints en la Diette de Ratisbonne de l'an 1630. & dans l'assemblée de Leipsic 1631. Neantmoins en effect l'Empereur demeure tousiours le maître de ses ennemis, & qui plus est, il s'establit seul tout-puissant dans l'Empire, puis qu'en autres choses les Royaumes d'Hongrie & de Boheme, luy demeurent hereditaires, & qu'il se reserve la faculté de disposer du College des Electeurs & de la Chambre Imperiale, se donne le commandemēt absolu sur toutes les troupes d'Allemagne, & s'attribuē la connoissance de tous les differens, qui pourroient deormais naistre sur le fait de la Religion concernant le Traicté de Prague: ainsi accordant vne paix de peu d'années aux Lutheriens, il se rend maître de toutes les forces de l'Empire pour en vser à la premiere commodité, comme bon luy semblera. Et pour cela il a exclu dudit Trai-

Et de se rendre maître de toutes les forces de l'Empire.

*été qu
lu trai
qu'aya
bles, i
alliez,
rendre
To
ctiqué
fant se
tholique
Saint
Prince
moyen
sçauoir
Hesse,
presen
sent qu
le Duc
pos plu
dans vn
de tous
seul, &
guerre
terres de
rableme
ne ruine
N'est
luy seul
avec l'Em
ral, & de
dement a
taxes & c
luy. Qui*

1635_009.jpg

Histoire de nostre Temps. 9

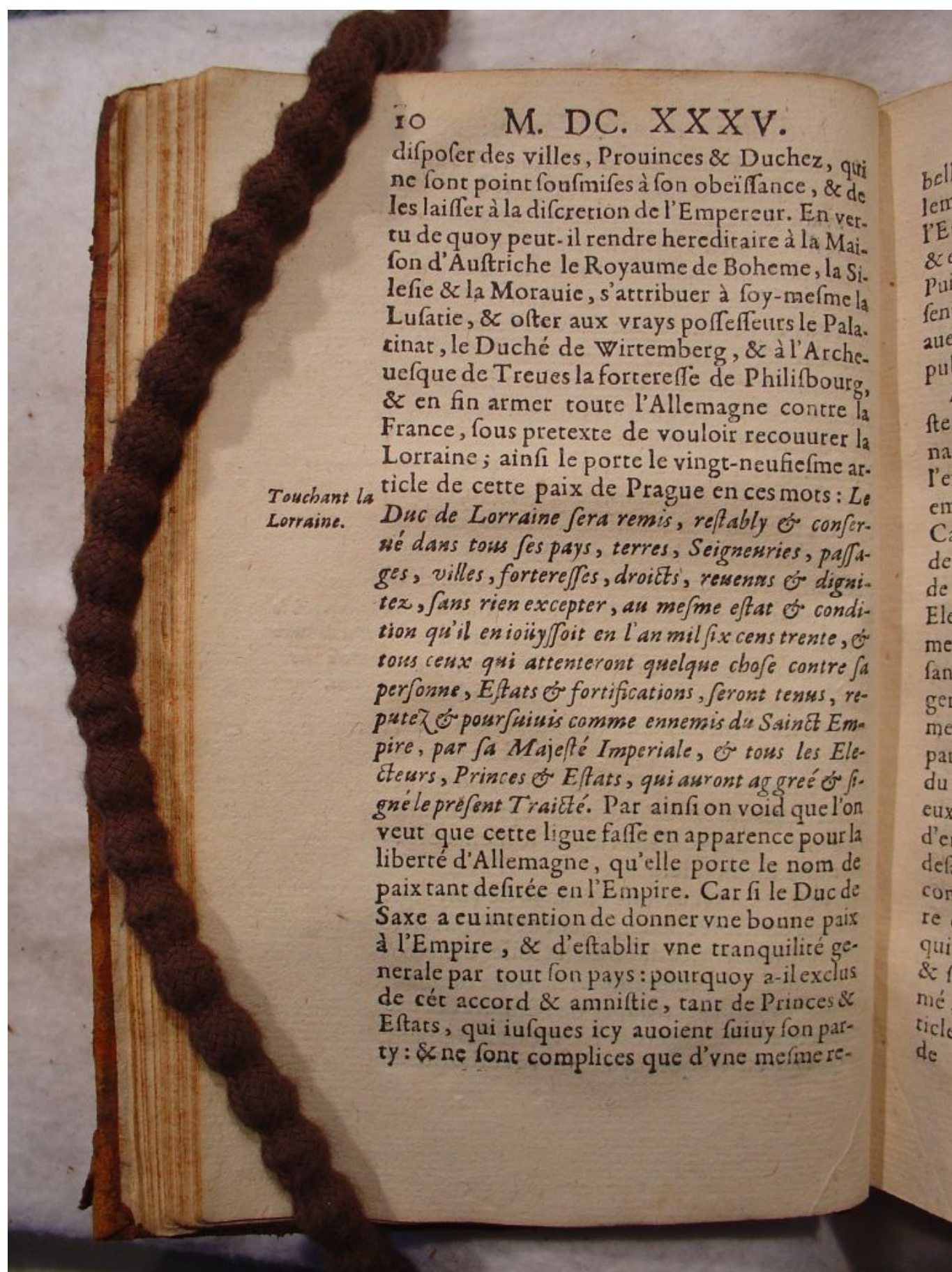
été quelques Princes moins puissans, & a voulu traiter avec le seul Chef des Protestans, afin qu'ayant ioint à son party les plus considerables, il procurast vne diuision entre le reste des alliez, pour finalement en ruiner le party, & se rendre maistre absolu de l'Empire.

Tous ces artifices ont esté exactement pratiqués au Traicté de Prague, dans lequel faisant semblant de casser la Ligue des Estats Catholiques d'Allemagne, Ils ont sous le nom du Sainct Empire, attiré vne grande partie des Princes de la maison d'Austriche, & par mesme moyen exclus les plus puissans des Protestans, sçauoir les Comtes Palatins, le Landgrau de Hesse, & les Ducs de Wirtemberg, de peur qu'à present qu'ils sont opprimez, ils ne cherchassent quelque secours estranger. C'est ainsi que le Duc de Saxe s'est abusé, car cherchant son repos plustost dans vne paix particuliere, que dans vne amnistie generale, mesprisant l'amitié de tous les Princes pour faire alliance avec vn seul, & pour euitier la guerre, il tasche par vne guerre intestine de porter les armes dans les terres de ses alliez, & se trouue à present miserablement engagé dans vne qui le menace d'vne ruine ineuitable.

N'est-ce pas vne chose estrange de voir, que luy seul contre le consentement de tous, traite avec l'Empereur, & dispose du College Electoral, & de la Chambre Imperiale, du commandement absolu des troupes de l'Empire, & des taxes & contributions de tous les Estats d'ice-luy. Qui est-ce qui luy a donné l'autorité de

*Dangeroù le
Duc de Saxe
expose ses
Estats.*

1635_010.jpg



1635_011.jpg

Histoire de nostre Temps. II

bellion ! S'il a voulu restablir la liberté de l'Allemagne, avec cette ancienne splendeur de l'Empire, pourquoy a-il traité si indignement & exclus de la paix generale tant de Princes & Puissances Souueraines, qui combattent presentement, tant dedans que dehors l'Empire, avec tant de courage pour cette mesme liberté publique !

A toutes ces considerations, il faut adiouster que l'iniure faicte au Comte Palatin, menace tous les autres Estats de l'Empire, & que l'exclusion du premier Prince d'Allemagne, emporte infailliblement la ruine des moindres. Car si ceux de la maison d'Autriche, estans demeurez victorieux n'ont point eu de honte de traiter avec tant d'ignominie le Chef des Electeurs, que se doiuent promettre les autres membres de l'Empire, qui en dignité, puissance, support & alliances des Princes estrangers, luy sont de beaucoup inferieurs. Assurément tous les Protestans, qui embrasseront le party de la Maison d'Autriche, à l'exemple du Duc de Saxe, s'affoibliront & se ruineront eux-mesmes par les forces qu'ils seront obligez d'entretenir pour sa querelle, & ainsi estans desarmez & impuissans, n'auront autre recompense, qu'un tiltre inutile de Commissaire de la Maison d'Autriche : Mais tous ceux qui voudront se soustraire de cette obceissance, & secouier vn joug qu'ils n'ont pas accoustumé, & qui n'auront pas voulu accepter ces articles en fermant les yeux, à l'exemple du Duc de Wirtemberg, seront proscripts comme

L'iniure faicte au Comte Palatin, menace tous les autres Estats de l'Empire.

1635_012.jpg

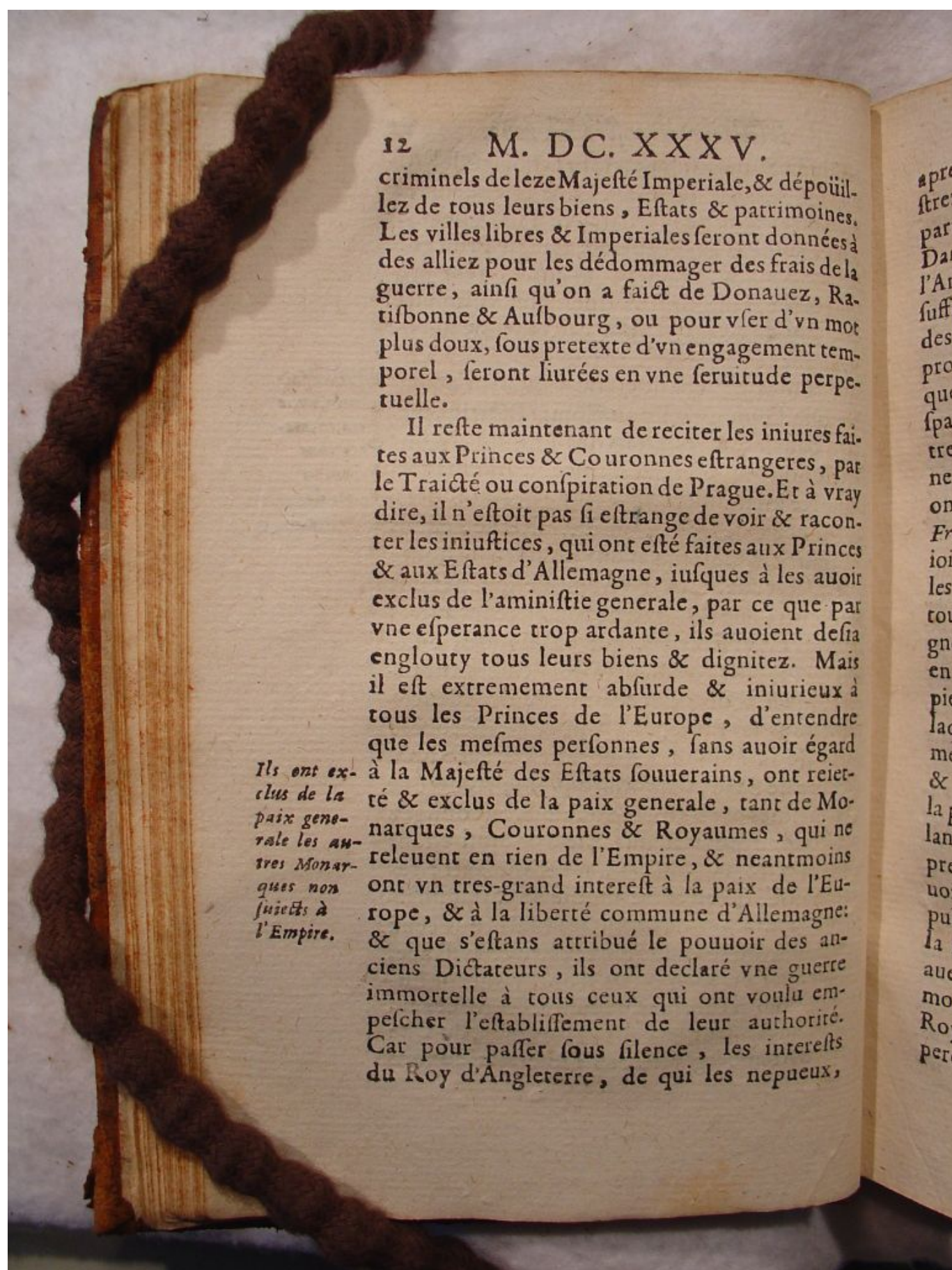


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan